

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 7 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

PRESENTS : JOUFFRAY Nicolas, Maire,
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, RICHARD Gaëlle, DESFOSSEZ Hervé, JALOUX-BUSATTO Gabrielle, DOENLEN Cécile, EVEN Jean-Paul, LAINE Janet, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

CORBANESE Bruno (Procuration à RUEDY Philippe)
MICHOUX Odile (Procuration à JALOUX-BUSATTO Gabrielle)
LODS Elodie (Procuration à DOENLEN Cécile)

ABSENTS EXCUSES : SONNET Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janet LAINE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 août 2022
2. Révision des tarifs de la salle des fêtes Georges BRASSENS
3. Attribution d'une convention de participation pour le risque prévoyance
4. Dissolution du budget annexe « assainissement »
5. Cession de délaissé de voirie en vue d'alignement Rue de la Goutte Saint Saut
6. Informations diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour la cession de délaissé de voirie en vue d'alignement Rue de la Goutte Saint Saut.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 août 2022

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du 16 août 2022.

2. Révision des tarifs de la salle des fêtes Georges BRASSENS

Proposition de Monsieur le Maire et des adjoints d'appliquer un tarif hiver du 1^{er} novembre au 31 mars (5 mois) : 50 € de plus par week-end (sauf les associations) et de laisser inchanger la période été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 1 abstention : CORBANESE Bruno : par manque d'informations avant le conseil) valide cette révision.

	Associations de Chagey (sauf comité des fêtes)	Résidents de la Commune de Chagey	Résidents hors de la Commune de Chagey
1er Avril au 31 Octobre	50 €	165 €	250 €
1er Novembre au 31 Mars	50 €	215 €	300 €

3. Attribution d'une convention de participation pour le risque prévoyance

Participation pour le risque prévoyance minimum 7.00 € (à condition que l'agent adhère) c'est une incitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (12 pour, 1 abstention : CORBANESE Bruno : par manque d'informations avant le conseil)** valide cette participation.

4. Dissolution du budget annexe « assainissement »

Il n'y a plus de justification, aujourd'hui, de garder un budget annexe « assainissement ». Monsieur le Maire propose donc de le dissoudre (transfère vers le budget principal)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (12 pour, 1 abstention : CORBANESE Bruno : par manque d'informations avant le conseil)** valide la dissolution.

5. Cession de délaissé de voirie en vue d'alignement Rue de la Goutte Saint Saut

Pour permettre l'alignement de la Rue de la Goutte Saint Saut au droit de la propriété au numéro 2, le Maire propose de déclasser les parcelles A 2437 et A 2438 (143 m²) du domaine public.

Le prix de vente de ces parcelles est de 1.00 €/m² conformément à la délibération du 18 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (12 pour, 1 abstention : CORBANESE Bruno : par manque d'informations avant le conseil)** valide cette décision.

6. Informations diverses

- Loi finance 2022 : les taxes d'aménagement (construction dans la Commune) doivent être partagées entre la commune et la communauté de communes.

L'Association des Maires Ruraux de France propose de faire un courrier pour exprimer leur mécontentement. Monsieur le Maire a signé cette lettre préparée par l'AMRF dans cet objectif.

- RIFSEEP : présentation par Monsieur le Maire du RIFSEEP (qui doit remplacer le régime indemnitaire des agents de la commune).

Discussion autour des modalités d'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise) et du CI (Complément Indemnitaire).

Séance levée à **22h30**.

Prochain conseil : 18 novembre 2022

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY